980

Paris, le 20 mars 1919.

Monsieur l'Ambassadeur,

Votre Excellence avait bien voulu m'annoncer que la Commission du Régime International des Ports, des Voies d'eau et Boies ferréem entendrait le 17 de ce mois la Délégation Suisse chargée d'exposer ses demandes en ce qui concerne le Rhin.

Cette audition a eu lieu et la Commission a exprimé le désir de recevoir encore une note résument le point de vue suisse.

-annexes-

J'ai l'honneur de remettre à Votre Excellence la note dont il s'agit, accompagnée de plusieurs annexes, et je vous serais reconnaissant, Monsieur l'Ambassadeur, de consentir à transmettre ce document à la Commission qui a entendu mes compatriotes.

Veuillez, Monsieur l'Ambassadeur, agréer les assurances de ma haute considération et de mes sentiments très dévoués.

Son Excellence
Monsieur D u t a s t a,
Ambassadeur de France,
Secrétaire Général de la Conférence de la Paix
Ministère des Affaires Etrangères

